

## RESEARCH BRIEF : Etude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures /mécanismes de résolution de conflits existants

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles » (PBF GPRN) financé par le Fonds du Secrétariat des Nations Unis pour la Consolidation de la Paix et mis en œuvre conjointement par l'OIM, la FAO et le PNUE.

#### **METHODOLOGIE**

La méthodologie utilisée est mixte (qualitative et quantitative) et s'est appuyée sur trois outils de recherche :

- Entretiens exploratoires avec 35 informateurs clés ;
- Animation d'un groupe de discussion avec la participation de 156 personnes ;
- Administration de questionnaires individuels auprès de 65 personnes (62% hommes et 38% femmes)



#### **OBJECTIF**

Le projet GPRN vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes — dont les communautés autochtones et migrantes — pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles au nord-est de la Côte d'Ivoire notamment dans les régions du Bounkani et du Gontougo.

Pour la réalisation du Résultat 1 « Les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles ont diminué dans les communautés cibles », une étude de base a été menée dans les six localités cibles. L'objectif était de recueillir des données sur les tensions intercommunautaires autour de la gestion et le partage des ressources naturelles et sur les mécanismes de gestion des conflits afin d'établir une base de référence qui permettra de suivre les indicateurs de projet et mesurer les changements apportés par les activités.



#### TENSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Les personnes interviewées ont en grande majorité déclaré (94%) avoir eu connaissance de **conflits liés aux ressources naturelles**. La majorité des conflits portent sur l'accès aux terres fertiles (54%), le manque de pâturages (22%) et la rareté de l'eau (14%).

Les groupes de discussion révèlent l'existence de tensions entre les éleveurs et les agriculteurs d'un côté et entre les communautés d'un autre. Parmi les répondants, 66% déclarent que ces violences surviennent chaque année avec un pic pendant la saison sèche, entre décembre et mars. Les discussions ont montré que ces violences se traduisent le plus souvent par des bagarres, menaces, pièges ou empoisonnement du bétail. Les consultations menées ont par ailleurs mis en lumière que les conflits fonciers sur l'appropriation des terres, constituent la racine profonde des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les Lobi, en raison de la proximité des Peuls avec les chefs de terres Koulango, mais aussi de leur société acéphale, préfèrent se faire justice eux-mêmes en cas de conflit.

La mauvaise gestion des espaces agricoles, l'occupation des couloirs de transhumance, l'abreuvage des bêtes dans les eaux consommées par les populations ont été identifiés comme étant les principales sources de tensions entre les éleveurs et agriculteurs. Malgré une banalisation des ces conflits due à la récurrence, ceux-ci suscitent une **inquiétude générale** au niveau de tous les acteurs concernés qui sont unanimes sur le fait que les tensions **affectent la cohésion sociale**. Un autre conflit autour des ressources naturelles est celui qui oppose les entreprises minières d'exploitation aux communautés locales lesquelles se plaignent de ne pas profiter des retombées économiques de l'exploitation des minerais dans la zone, plus particulièrement à *Songori*.

Quant à la perception du niveau de confiance des communautés envers les autorités locales concernant la gestion des conflits liés aux ressources naturelles il ressort une insatisfaction générale due à la corruption des autorités, le laxisme des comités, les









# RESEARCH BRIEF: Etude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures /mécanismes de résolution de conflits existants

intérêts personnels, les partis pris et les règlements couteux. Les communautés accusent les acteurs politico administratifs d'un manque de volonté pour trouver des solutions durables à ce problème à cause d'intérêts économiques et politiques cachés.

#### STRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE DE RESSOURCES NATURELLES

Il est notable que seulement *Niendegue* possède une structure de gestion participative des ressources naturelles. Par ailleurs, les comités de gestion foncière règlementent les périodes de culture et de ramassage mais sont peu connus.



Les structures de résolution de conflits liés aux ressources naturelles sont des **comités villageois de règlement à l'amiable** mis en place par arrêté sous-préfectoral. Tous les villages ont des comités de règlement à l'amiable cependant seulement 48% des personnes enquêtées connaissent l'existence de ces structures, jugés efficaces par seulement 45% de répondants. De leur côté, les comités de règlement à l'amiable expliquent leur problème d'efficacité par manque de moyens opérationnels et financiers.

Bien que tous les comités affirment être représentatifs de toutes les communautés, les discussions ont mis en lumière le manque d'implication et d'inclusivité. Les **femmes ne sont représentées dans aucun des comités de résolution** à l'amiable. Les raisons évoquées sont les us et coutumes, le manque de légitimité et compétences (selon les comités) et le manque d'intérêt des femmes elles-mêmes.

Concernant la collaboration des autorités frontalières des 3 pays (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Ghana) sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière, tous les acteurs interrogés ont indiqué le manque de collaboration franche et de stratégies communes. Aussi, ils déplorent les flux de transhumants transfrontaliers non contrôlés et non maitrisés qui se traduisent par le passage par des frontières naturelles en lieu et place des postes d'entrées prévus.

En générale, les autorités administratives et les services techniques sont unanimes à reconnaître le manque de connaissance des cadres réglementaires liés au foncier et à la transhumance par la plupart des acteurs concernés. Pour ce qui concerne l'orpaillage il existe un cadre règlementaire que les communautés contournent à cause du prix élevé du permis et de la lenteur d'obtention.

### **RECOMMANDATIONS**

- Promouvoir le dialogue au sein des communautés et avec les autorités locales sur les questions de gestion des ressources naturelles ;
- Renforcer les mécanismes existants de gestion des conflits liés aux ressources naturelles en redynamisant le fonctionnement des comités ;
- Développer la culture de registre, d'écriture de rapport et procès-verbaux ;
- · Renforcer les capacités des autorités traditionnelles sur les cadres règlementaires du foncier et de la transhumance.
- · Soutenir les interactions pacifiques entre les communautés hôtes et les migrants/transhumants ;
- · Initier des rencontres périodiques entre agriculteurs et éleveurs, surtout avant la saison sèche afin d'établir des règles ;
- Encourager le leadership des communautés dans les villages pour les questions de continuité et de pérennité, en utilisant les associations des femmes et jeunes comme point d'ancrage des initiatives afin de promouvoir le leadership féminin ;
- Mettre en place des dispositifs formels sur la base du cadre foncier légal, pour matérialiser et faire respecter les accords oraux/tacites entre les chefs de terres et les exploitants en impliquant les autorités préfectorales en tant que témoins de ces accords :
- Renforcer/mettre en place un cadre de coordination bilatérale entre les pays en matière de transhumance, en initiant des réunions périodiques entre les autorités frontalières et les autorités locales des 3 pays ;
- Mettre en place des outils de collecte de données.







